



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Affaire suivie par :
Thierry Lissac
Référént départemental sûreté
Conseiller départemental de prévention
Tél : 05 87 01 21 03
Mél : thierry.lissac@ac-limoges.fr

DSDEN de la Corrèze
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19 011 Tulle cedex
Site internet : <http://www.ac-limoges.fr/dsden19>

Tulle, le 29 mars 2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des
écoles publiques et privées
S/c de Mesdames les inspectrices et de Monsieur l'inspecteur
de l'Éducation nationale chargé(e)s de circonscription

Objet : sécurité numérique. mesures concernant les messageries scolaires.

Les collectivités territoriales (régions, départements) et l'Éducation nationale font face, depuis le 20 mars, à des vagues de messages menaçants (alertes à la bombe, apologie du terrorisme, vidéos violentes...) véhiculées dans les messageries des ENT et logiciels de vie scolaire de nombreux établissements du second degré.

Le procédé s'appuie sur des comptes usurpés d'élèves, de parents d'élèves, d'enseignants ou de personnels encadrants d'établissements. Concrètement, ces utilisateurs se sont fait voler leur mot de passe, soit parce que leur ordinateur a été infecté par un « dérobeur de mot de passe » (« stealer »), soit après l'avoir saisi sur un faux site internet à réception d'un lien dans un courriel frauduleux (hameçonnage ou « phishing »).

La ministre de l'Éducation a décidé de demander la fermeture temporaire et partielle (cf. infra) de la messagerie dans toutes les écoles.

Nous vous demandons de fermer celle que vous pourriez utiliser au sein de votre école. Qu'elle soit hébergée au sein d'un ENT ou de toute autre type de solution numérique aux fonctionnalités équivalentes, si cela n'a pas été fait par l'éditeur, le temps de prendre l'ensemble des mesures de sécurisation. Cette fermeture s'applique de la façon suivante :

- pour les adultes utilisateurs (enseignants, parents...): entre 23 h et 7 h ;
- pour tous les élèves : totalement

Ainsi, pendant cette période, les messageries ne seront ouvertes que pendant la journée, et pour les seuls personnels et parents d'élèves.

Pour toute question ou complément d'information, vous pouvez contacter les services académiques de la DSDEN (cabinet du DASEN) qui sont à votre disposition et à votre écoute.

Monsieur Thierry LISSAC, (dont les coordonnées figurent en entête du présent courrier), est en charge de ce dossier, il se tient à votre disposition et à votre écoute pour toute demande d'information, d'explication, de conseil ou de soutien.

Sur ce fond sécuritaire sensible, je sais pouvoir compter sur votre coopération.

Je vous remercie pour votre implication et vous renouvelle tout mon soutien et celui de mes services.

Franck CUTILLAS